

Zeitschrift: Schweizerisches Archiv für Volkskunde = Archives suisses des traditions populaires
Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Volkskunde
Band: 1 (1897)

Artikel: La Légende de la Reine Berthe
Autor: Muret, Ernest
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-109250>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Légende de la Reine Berthe

Par M. Ernest Muret (Genève)

La *bonne reine Berthe* est une figure populaire dans le canton de Vaud, et presque dans toute la Suisse romande. Nulle part l'expression proverbiale *Du temps que Berthe filait* n'évoque des images aussi précises, aussi familières que parmi nous. Nos peintres et nos poètes se sont plu à représenter la « royale flandrière » chevauchant, sa quenouille en main, à travers les riantes campagnes vaudoises. A Payerne, où sa mémoire semble avoir été mieux conservée que partout ailleurs, les habitants montrent une selle qui passe pour avoir été la sienne. Dans toute la Suisse occidentale, la croyance publique attribuée à la reine Berthe la fondation d'anciennes églises, d'anciens couvents et d'anciens châteaux. La plupart de nos historiens ont célébré ses vertus publiques et privées, sa sollicitude pour le bien-être et la prospérité de ses sujets, les bienfaits de son influence et de son administration.

A s'en tenir, cependant, aux dates et aux faits certains ou seulement probables,¹⁾ les biographies et les panégyriques de la reine Berthe se réduiraient à quelques lignes bien sèches, à quelques traits bien peu caractéristiques. Aussi tous les auteurs qui nous parlent d'elle ont-ils accepté, plus ou moins ouvertement, avec plus ou moins de réserve, les opinions courantes et les récits traditionnels. « Ne craignons pas, écrit L. Vulliemin,²⁾

¹⁾ Voyez la *Notice sur la reine Berthe et sa famille*, publiée en 1846 par l'abbé Dey, dans le 1^{er} volume des *Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg*, et la *Geschichte der alten Landschaft Bern* de Wurstemberger (Bern, 1861—62).

²⁾ *Feuille du jour de l'an 1843*, p. 4. Vulliemin a reproduit presque textuellement cette notice dans la collection de biographies nationales publiée par M. Eugène Secretan, sous le titre de *Galerie Suisse* (Lausanne, 1873). La substance des deux articles a passé dans les deux éditions (Lausanne, 1875—76 et 1879), de l'*Histoire de la Confédération Suisse*, qui fut l'œuvre de la vieillesse de Vulliemin.

de marcher, dans la nuit des anciens âges, à la clarté vacillante de la tradition, guide souvent moins trompeur que les pâles lumières renfermées dans les parchemins »

Mais qu'est-ce, en y réfléchissant, que cette *tradition*, sur laquelle on se fonde pour suppléer aux incertitudes et aux lacunes de l'histoire documentaire? A quelles sources l'a-t-on recueillie? A partir de quelle époque en saisissons-nous les premiers linéaments? De quelle façon, en quel lieu, à quelle date, des éléments qu'on tient pour apocryphes sont-ils venus s'agréger au noyau historique primitif? Les faits admis comme authentiques sont-ils mieux attestés que les autres? L'opinion populaire n'a-t-elle pas été influencée par les anciens historiens et par la littérature d'imagination? Est-il d'ailleurs bien croyable que le peuple vaudois ait fidèlement gardé la mémoire d'une reine dont les contemporains ont à peine parlé et dont la descendance s'est éteinte au commencement du XI^e siècle? Un premier doute, jadis surgi dans mon esprit, m'ayant conduit à examiner l'un après l'autre ces divers points, il m'a semblé qu'une étude historique et critique sur les traditions et légendes relatives à la reine Berthe pourrait avoir quelque intérêt pour mes confrères de la Société suisse des Traditions populaires.¹⁾

Si les historiens de profession trouvent à ces recherches quelque profit, je m'en réjouirai. S'ils veulent bien me signaler les lacunes et les erreurs de ce mémoire, je leur en serai reconnaissant.²⁾ Mais, plus familier avec d'autres études et fidèle au programme de notre société, ce n'est pas à l'histoire positive que j'ai voulu apporter cette modeste contribution. A nos yeux, les notions fausses ou inexactes, qui pullulent dans les esprits les plus éclairés, ne paraissent pas moins dignes d'attention et d'étude que les faits reconnus pour réels et véritables par notre science imparfaite. Tandis que d'autres extraient pa-

¹⁾ Ce mémoire a été lu à l'assemblée générale, tenue le 30 mai 1897 au parc de Belvoir, à Zurich. Je l'ai modifié et complété, avant de l'imprimer.

²⁾ Je tiens à nommer et à remercier toutes les personnes qui m'ont fourni des renseignements, ou m'ont aidé d'une façon quelconque dans ce travail. Parmi celles que je ne pourrai mentionner d'une façon plus spéciale, je cite MM. Jaques Mayor, Francis De Crue, Virgile Rossel, Abel Lefranc, Eugène Couvreur, enfin notre dévoué président, M. Edouard Hoffmann-Krayer, qui m'a obligeamment prêté des livres et des articles qu'il m'était impossible de me procurer à Genève.

tiement de la tradition quelques parcelles de vérité historique, il nous plaît d'observer les déformations auxquelles cette vérité est sans cesse exposée, sous l'action de causes permanentes ou accidentelles. C'est à ce point de vue qu'a été entreprise et dans cet esprit qu'a été conduite la petite enquête dont je publie aujourd'hui les résultats. De tels exemples semblent propres à nous montrer comment, en regard de l'histoire scientifique, il se forme, avec la complicité ou à l'insu des savants et des lettrés, une histoire traditionnelle, populaire, souvent poétique, toujours passionnée, qui, suivant les temps et les lieux, sera épopée, légende du roman.

I

Nous savons de science certaine que, vers la fin de sa vie, probablement en 961 ou 962, la reine Berthe, veuve en premières noces de Rodolphe II, roi de la Bourgogne Transjurane, et mère du roi régnant Conrad, fonda à Payerne une abbaye de bénédictins, soumise à la règle de Cluny. Il est possible qu'elle ait fondé ou doté d'autres établissements religieux; mais toute preuve en fait défaut.¹⁾ La plupart des traditions relatives à des fondations religieuses de la reine Berthe sont suspectes d'erreur ou de falsification. En plusieurs lieux, elle a été substituée à des fondateurs moins illustres ou confondue avec eux. Ailleurs, des données d'abord vagues et flottantes se sont à la longue précisées, amplifiées, embellies. Sans me prononcer sur chaque cas particulier, je suis disposé à chercher l'origine de toutes ces traditions dans la renommée de bienfaisance et de piété que valut à la reine Berthe la fondation de l'importante abbaye de Payerne et dont on peut recueillir maint témoignage ancien.

*Soleure.*²⁾ Dans une information faite à Soleure le 25 avril 1251 par l'abbé Henri de Frenisberg, délégué du St-Siège,

¹⁾ Il faut toutefois signaler la mention contenue dans l'obituaire de Schwarzenbach, d'après lequel on célébrait le 2 janvier l'anniversaire de Berthe, reine de Bourgogne (Wurstemberger, p. 61), sans doute en qualité de bienfaitrice de l'église.

²⁾ P. Urban Winistörfer, *Der alte St. Ursus-Münster zu Solothurn*, dans le *Neujahrsblatt des Kunstvereins zu Solothurn*, III, 1855.

les plus vieux et les plus honorables bourgeois, cités comme témoins, déclarèrent que l'ancienne collégiale de St-Ours avait été établie et fondée, avec les mêmes droits et privilèges que la collégiale de Zurich, *par une certaine reine Berthe*, qui avait bâti l'église et le bourg.¹⁾ Les anciens obituaires indiquaient le 6 mars comme anniversaire «de la noble reine Berthe, fondatrice du chapitre de St-Ours.» Dans les notes de voyage prises en 1544 à Soleure par le chroniqueur zuricois Jean Stumpf, on lit²⁾ que cette Berthe, «reine de France *ou* de Bourgogne, *regina Franciæ siue Burgundiæ*», était l'épouse du roi Rodolphe II et qu'elle découvrit les reliques de St Ours et de ses compagnons, qui étaient restées cachées durant cinq centsans. Vers le même temps, l'humaniste alsacien Beatus Rhenanus attribuait la dotation de l'église de Soleure à Berthe ou Bertrade, mère de Charlemagne, cette *Berthe au grand pied*, qu'on a confondue, particulièrement en France, avec notre reine Berthe.³⁾ Les deux versions sont combinées dans la *Chronique* de Stumpf (1548), d'après laquelle⁴⁾ Berthe aurait doté et enrichi (*weiter begaabet*) l'église de St-Ours, fondée par la mère de Charlemagne. Mais, dans un autre pas-

¹⁾ «...per quorum dicta invenimus, Ecclesiam Solodorensis in omni Jure secundum Ecclesiam Thuricensis in prima sui fundatione esse constructam et constitutam a quadam regina nomine Berchta, quæ ipsam Ecclesiam et Castrum construxit...» Tschudi, *Chronicon Helveticum* (Basel, 1734—36), I, p. 147.

²⁾ *Ein Reisebericht des Chronisten Johannes Stumpf aus dem Jahr 1544*, herausg. von Dr. Hermann Escher (*Quellen zur Schweizer Geschichte*, VI; Basel, 1884), p. 290 (*Antiquitates Solodorenses*).

³⁾ «Neque enim qui uel mœnibus cingit oppidum, uel ampliatur, aut ædibus sacris exornat, statim conditor dici meretur. Nam sic... Et Vuerthrada regina, Caroli Magni mater, Solodori, Colmariae, Constantiæque esset autor, quarum templa de prouentibus prospexit.» Beati Rhenani Selestadiensis *Rerum Germanicarum* libri III (Basileæ, Froben, 1551), p. 146. Je n'ai pu consulter la première édition, qui est de 1531. La mention de l'abbaye de Payerne et de ses possessions en Alsace, à la p. 156 (sous la rubrique *Colmar*), fait voir que notre auteur ne distinguait pas bien les deux Berthes : «Collegium canonicorum D. Martini illic, Prioratus, ut uocant, quondam fuit Benedictorum, ad Monasterium uallis D. Gregorii pertinens, ut alter ibidem qui D. Petri dicitur, ad Paterniacum. Institutricem memorant Bertham reginam, ad cuius jurisdictionem nonnulla ex parte spectarit olim Colmaria. Unde magni illinc Constantiensi Præposituræ prouentus, quos ei ecclesiæ hæc nobilissima matrona donauit.»

⁴⁾ *Gemeiner loblicher Eidgnoschaft Stetten, Landen und Völckeren Chronik* (Zürich, 1548), I, p. 303 v^o.

sage (II, p. 224b), le chroniqueur, dont les notes de voyage trahissent déjà l'incertitude, s'est mis en contradiction avec lui-même, en s'appuyant sur le témoignage des « anciens livres du chapitre » pour attribuer la fondation à la reine de Bourgogne. L'opinion qui concilie les deux traditions a été adoptée par les historiens postérieurs et a définitivement prévalu ; mais je n'y puis voir, pour ma part, qu'un mauvais compromis entre deux hypothèses, dont aucune ne s'impose avec autorité.

Le journal de voyage de Stumpf ne fait que mentionner brièvement l'invention des reliques de St Ours et de ses compagnons par la reine Berthe. Il est à peine besoin de faire observer que, si la tradition soleuroise était authentique ou seulement ancienne, la mémoire en aurait été conservée par des documents antérieurs au XVI^e siècle. Un historien soleurois du XVII^e, François Haffner, nous raconte avec plus de détail que Stumpf cet épisode de la légende :¹⁾

« An. 930. Comme la reine Berthe, devenue veuve, séjournait souvent à Soleure, elle pria instamment Dieu de lui manifester où étaient les corps des soixante-six martyrs de la légion thébaine, qui ont versé près de cette ville leur sang pour la foi chrétienne. Dieu exauça son ardente prière, et l'on vit pendant quelques jours plusieurs lumières à l'endroit où est aujourd'hui la chapelle de St-Pierre. La reine, joyeuse, ayant ordonné d'y creuser, l'on ne trouva pour lors, selon la volonté de Dieu, que dix-sept corps saints »

Haffner raconte ailleurs (II, pp. 178a et suiv.) comment, en l'année 1473, furent découverts trente-six autres corps, qui, le dimanche de Quasimodo 1474, furent solennellement déposés auprès des reliques de leurs compagnons. En mémoire de cette translation fut instituée une coutume, qui mérite d'être enregistrée dans nos *Archives*. « Chaque premier dimanche après Pâques, » écrit Haffner (II, p. 180a), on donne à tous ceux qui assistent à la messe dans la collégiale de St-Ours, hommes, femmes ou enfants, une fève en guise de grain de chapelet. Ce dimanche s'appelle pour cette raison le *dimanche des fèves*. Il y a cent cinquante ans, on a voulu abolir cette cérémonie. Mais, la peste ayant éclaté, on s'est remis à distribuer les fèves comme auparavant, et cela se fait encore aujourd'hui [1666]. »

¹⁾ *Kleiner Solothurnischer Schaw-Platz Historischer Welt-Geschichten* (Solothurn, 1666), p. 246.

Zofingue et Schoenenwerth. Un des plus intéressants témoignages de la célébrité dont jouissait à la fin du moyen âge la reine Berthe, dans le monde ecclésiastique, est un extrait de l'obituaire du chapitre de St-Maurice, à Zofingue, publié en 1885, d'après une copie du siècle dernier, par M. Th. de Liebenau, dans l'*Indicateur d'antiquités suisses* (V, p. 148). La date de ce texte ne saurait être beaucoup antérieure à la suppression du chapitre, en 1527, puisqu'il y est fait mention d'une décision prise par les chanoines en 1472. On y lit ce qui suit :

«Février. Ste Berthe, martyre et abbesse, dans la région des Gaules.

«Dame Berthe de Froburg, épouse de Rodolphe, roi de Bourgogne, construisit des églises à Amsoldingen, à Soleure, à Zofingue et à Werd, et aussi un monastère à Payerne, où elle est enterrée avec Rodolphe, roi de Bourgogne.

«En outre, le Prévôt et le Chapitre, en l'an du Seigneur 1472, établirent que l'anniversaire de la susdite Dame Berthe de Froburg et de tous les Froburg et des fondateurs, donateurs et bienfaiteurs serait célébré dans le chœur . . . »

Le vieux Stumpf¹⁾ et les historiens modernes sont d'accord pour attribuer aux comtes de Froburg, qui avaient la seigneurie de la ville de Zofingue, la fondation de la collégiale de St-Maurice et de celle de Schoenenwerth. M. de Liebenau pense que la coïncidence de leur anniversaire avec la fête de Ste Berthe²⁾ est le point de départ de la tradition qui rattache à leur famille la reine de Bourgogne. La confusion s'expliquerait plus aisément, s'il avait existé une Berthe de Froburg, bienfaitrice de l'église de Zofingue; mais le mémoire du P. Winistœrfer sur les comtes de Froburg³⁾ ne contient rien qui autorise une semblable hypothèse. On est surpris de retrouver sous la plume d'étrangers cette tradition, de bonne heure oubliée dans notre pays. Loys Gollut, dans ses *Mémoires*

¹⁾ *Chronik*, p. 238.

²⁾ Aucune sainte ni bienheureuse du nom de Berthe n'est honorée au mois de février. Mais notre texte fait sans doute allusion à Ste Austreberte, abbesse normande du VIII^e siècle, dont la naissance est commémorée le 10 février. A la p. 32 du *Martyrologium Basiliense* (Friburgi Brisgoiæ, 1584), nous lisons: «*Quarto idus februarij . . . In pago Rothomagensi sanctæ Austrobertæ virginis, miraculis et omni religionis virtute celebris.*»

³⁾ *Die Grafen von Froburg*, dans l'*Urkundio*, publié par la Société d'histoire de Soleure, t. II, fascicules 1 et 2 (Solothurn, 1863 et 1875).

historiques de la République Séquanoise (1592), nous apprend (p. 269) que «Raoul II . . . fut marié avec Dame Berthe, appelée par Laz. C. de Vroburg, proche de Bâle.» A la vérité, je n'ai pu retrouver ce renseignement chez Lazius;¹⁾ mais cela n'ôte rien à l'intérêt de cette allusion.

Amsoldingen. L'obituaire de Zofingue nous offre, à ma connaissance, la plus ancienne mention de la tradition fort répandue, suivant laquelle Berthe aurait fondé l'église d'Amsoldingen, non loin de Thoune. Cette tradition dérive sans aucun doute de la fabuleuse *Chronique de Strætlingen*, composée au milieu du XV^e siècle par Eulogius Kiburger, curé d'Einigen. L'auteur²⁾ raconte que Rodolphe, d'abord comte de Strætlingen, puis roi de Bourgogne, fit construire sur les bords du lac de Thoune douze églises et, d'accord avec la reine Berthe, sa femme, les dota. Il nomme parmi ces églises celle d'*Anseltingen* ou Amsoldingen. Mais Berthe ne tient qu'une place insignifiante dans son récit.

Suivant Kiburger (p. 81), les deux époux furent enterrés à Payerne. Berthe y avait, en effet, son tombeau, que sa fille, l'impératrice Ste Adélaïde, visita en 999 et qu'on montrait encore au XVII^e siècle.³⁾ Mais Rodolphe II doit avoir été enterré à St-Maurice,⁴⁾ et l'opinion qui le fait reposer auprès de sa femme n'est peut-être pas antérieure à notre chroniqueur, dont l'obituaire de Zofingue reproduit sans doute les indications.

Neuchâtel. Diverses notices concernant l'église collégiale de Neuchâtel ont été écrites en latin, au commencement du XVI^e siècle, par un chanoine anonyme, dont l'autographe est conservé aux archives cantonales.⁵⁾ On savait encore à cette date que la

¹⁾ Je n'ai consulté que le *De gentium aliquot migrationibus, sedibus fixis . . .* lib. VII, dans la 2^{de} édition, corrigée (Francofurti, 1600).

²⁾ *Die Stretlinger Chronik*, herausg. von Dr. Jakob Bächtold (Frauenfeld, 1877), chap. IV.

³⁾ La sépulture de Berthe à Payerne est attestée, dit l'abbé Dey (*Notice*, p. 149), «par le témoignage formel de l'abbé Odilon et par de très anciens documents liturgiques.» Voyez le passage de l'*Epitaphium Adelhaidis* d'Odilon dans les *Mon. Germ. Hist., Script., IV*, p. 641, et les témoignages postérieurs à la p. 310 du présent mémoire.

⁴⁾ Hermannus Contractus (cité par Wurstemberger), ap. Bouquet, VIII, p. 250 E.

⁵⁾ *Chroniques des Chanoines de Neuchâtel*. Nouvelle édition (Neuchâtel, 1884), pp. 158 (texte) et 192 (traduction). D'après les indications de Matile (*Monuments de l'histoire de Neuchâtel*, I, p. 46), les premières phrases de notre passage sont écrites en marge, et les dernières offrent une écriture différente de celles qui précèdent.

fondatrice s'était appelée Berthe; mais, en l'absence de documents précis, ce nom donnait lieu à mainte conjecture et à de singulières confusions.

«On lit dans un ancien psautier, écrit notre chanoine, que la dame Aleburgis, épouse d'Ulrich de Neuchâtel . . . en fut la bienheureuse fondatrice; mais je ne trouve nulle part de date exacte. On dit communément (*vulgo*) qu'elle était reine de Bourgogne; et, suivant la tradition, elle repose encore dans le monastère de Payerne. On ne trouve aucun acte qui établisse en quel temps cette église a été commencée; cependant il est reçu généralement qu'une certaine Berthe, très noble dame, l'a fait construire depuis les fondements et l'a doté de ses propres deniers. Or, je ne pense pas que cette Berthe ait été la Berthe, mère de Charlemagne, qui, à ce qu'on rapporte, fit élever le célèbre monastère de Payerne et celui de Romainmotier, du même diocèse. Mais je crois bien plutôt que cette Berthe a été la mère du comte Ulrich, ce dont fait foi la très ancienne inscription sur marbre que l'on trouve placée sur le principal portique de la dite église, et où se lisent les vers suivants :

«Respice Virgo pia me Bertham Virgo Maria et simul
Ulricum qui sit fugiens inimicum. Dat Domus hec usum facien-
tibus et Paradisum.»¹⁾

L'opinion combattue par le chanoine anonyme²⁾ a longtemps été la plus accréditée. Mais les études historiques et archéologiques de ces dernières années confirment l'opinion qui attribuait la fondation à une comtesse de Neuchâtel. L'inscription, dont le chanoine nous a conservé la plus ancienne copie, accompagnait un bas-relief, que l'autorité fit détruire au XVII^e siècle, comme un débris de «paganisme», et qui représentait, autant qu'on en peut juger par les anciennes descriptions: au centre la Vierge Marie, à sa droite la fondatrice à genoux et présentant l'église, à sa gauche une figure d'homme également age-

¹⁾ Le texte correct de cette inscription a été établi par S. Vögelin, dans *l'Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses*, II, p. 34. Il faut lire *Sancta Maria* au lieu de *Virgo Maria*, *risum* au lieu de *usum*, et probablement *det* au lieu de *dat*.

²⁾ Comparez le passage écrit au verso du 4^e feuillet par une main postérieure et signé *J^o de Cueve hec*: «Hinc est quod non illam Burgundionum Reginam Bertham quam credis nostre Ecclesie fundatricem crediderim, sed alteram Bertham de illustri ac prepotenti Comitum genere ortam esse fateor.» P. 150.

nouillée. Selon Georges de Wyss,¹⁾ ces personnages sont la comtesse Berthe, mariée en 1158 à Ulrich II et veuve à partir de 1191 ou 1192, et son fils Ulrich III, comte de Nidau après le partage des États familiaux avec son neveu Berthold, en 1214. Dans l'inscription, c'est la fondatrice qui parle, implorant la protection de la Vierge pour elle-même et pour Ulrich. La pieuse mère demande que son fils puisse mettre en fuite l'ennemi par excellence du chrétien, c'est à dire le diable. Le second vers de l'inscription nous apparaît donc comme une libre paraphrase de la prière du Seigneur: *libera nos a malo*; et c'est une interprétation que doivent admettre même ceux qui repousseraient les identifications proposées par Georges de Wyss.

En des temps où l'esprit critique était moins éveillé qu'aujourd'hui et où l'on attribuait généralement la fondation de la collégiale à la reine Berthe, le bas-relief et l'inscription du portail ont donné lieu à une série de conjectures et d'hypothèses, qui, à force d'être répétées, ont pris les apparences d'une tradition locale et se sont fait accepter par de graves historiens. Un passage significatif de l'*Histoire Suisse* de Ruchat, conservée en manuscrit à la bibliothèque de Berne,²⁾ nous fait assister au travail d'esprit qui a enfanté la légende :

« Cette inscription nous apprend que Berthe avoit cherché son salut dans la fuite, en se retirant à Neuchâtel, d'où l'on peut présumer que cette église étoit un fruit de sa reconnaissance, et peut-être l'exécution d'un vœu qu'elle avoit fait à la S. Vierge. Il est difficile de savoir quels étoient ces ennemis qu'elle fuyoit: *Il y a beaucoup d'apparence* que c'étoient les Hongrois, et sur ce pié là *il faudra* reporter cette fuite de Berthe à Neuchâtel à l'an 954. ou 955. que les Hongrois désolèrent l'Alsace, la Bourgogne et *peut-être aussi* les frontières de la Suisse . . . Cet Ulric . . . est *apparemment* Ulrich, Evêque d'Augsbourg, qui étoit Parent de la Reine, et qui s'étoit acquis une grande réputation de sainteté. »

L'opinion accueillie par Ruchat semblait confirmée par des témoignages, d'ailleurs contestables,³⁾ suivant lesquels la figure d'homme placée à la gauche de la Vierge sur le bas-relief aurait

¹⁾ *Die Portal-Inschrift der Stiftskirche in Neuenburg*, dans l'*Indicateur d'antiquités suisses*, VI, p. 39.

²⁾ Tome IV, p. 98. C'est moi qui souligne les mots caractéristiques.

³⁾ Rahn, *Indicateur d'antiquités suisses*, VI, p. 25.

été celle d'un évêque revêtu de ses habits pontificaux. On savait d'ailleurs que St Ulrich avait eu à souffrir dans son diocèse des attaques des Hongrois, et l'on savait également qu'il était venu en pèlerinage à St-Maurice. C'est probablement à la suite de ce prélat, qui passe pour avoir été son cousin,¹⁾ que les Hongrois ont fait irruption dans la légende de la reine Berthe. Il était bien plus naturel de supposer qu'elle avait fui devant les incursions de ces terribles Sarrasins dont le souvenir n'est point encore effacé de notre pays. Les textes nous offrent tantôt l'une tantôt l'autre version et parfois les combinent ingénieusement. On lit, par exemple, dans les *Châteaux Neuchâtelois* d'Huguenin que Berthe, fuyant une invasion des Sarrasins, se réfugia en 954 à Neuchâtel, en compagnie de l'évêque Ulrich, chassé d'Augsbourg par une invasion des Hongrois. La nouvelle édition de cet ouvrage suppose même deux refuges successifs, en 927 et en 950, ou 954.²⁾

D'après une troisième version, résumée et réfutée par Matile dans sa *Dissertation sur l'église collégiale de Neuchâtel* (p. 26), la reine Berthe, «fuyant devant une émeute, serait venue se réfugier à Neuchâtel chez le comte Ulrich, en compagnie d'un sien oncle Ulrich, évêque d'Augsbourg...» Cette version paraît être la plus ancienne; car on en lit une peu différente dans un ouvrage qui date probablement du milieu du XVII^e siècle et dont la Bibliothèque Cantonale vaudoise possède une copie manuscrite, cotée F 993. Dans le catalogue, ce manuscrit est intitulé: «Observationes topographicae antiquitatis, privilegiorum, foundationum ecclesiarum, capellarum de chasque lieu du Pays de Vaud. — Copie d'un manuscrit trouvé entre les papiers (*sic*) de M. le grand commissaire (Samuel) Gaudard. Ms. copié à Aarau en 1851. — in-fol.» Le catalogue identifie ce Gaudard, qualifié de grand commissaire, avec Samuel Gaudard, qui publia à Leyde, en 1651, sa *Medulla jurisprudentiae romanae* et compila, de 1653 à 1656, un *Catalogus dominorum canonicorum ecclesiae Lausannensis*, qui est resté inédit. La langue et le style des *Observations* s'accordent bien avec ces dates, qui nous font remonter à plus d'un demi siècle avant les travaux de Ruchat. Le passage qui nous intéresse fait partie

¹⁾ «Wie man kombiniert hat.» G. de Wyss, dans l'article cité plus haut, p. 40.

²⁾ Nouvelle édition (Neuchâtel 1894), pp. 291, 434 et 441.

d'une *Sommaire Description des Comtéz de Neufchatel et de Valla[n]gin* :

«La dite Reyne Berthe heut aussi sa fuitte et rehautte de devans ses ennemis avec le dit Ulrich apres la mort de son Espoux et Mari Roul Roy de Bourgongne pour les grandes difficultez et empechements qu'eus son dit fils Conrad avec ses Freres et Oncles . . . »

Et un peu plus loin : «les Principaux et premiers Seig^{rs} du dit pays estant parents et alliez de son dit fils, vers lesquels elle avoit tant plus seure retraicte, notamment prez des Comtes de Neufchatel.»

On sait que, deux ans après la mort de Rodolphe II, à l'époque du second mariage de Berthe avec Hugues, roi d'Italie, le jeune roi Conrad fut enlevé par Othon I et conduit en Germanie, où il séjourna durant plusieurs années, avant de prendre en main le gouvernement de ses États.¹⁾ «*Conradum Burgundiae regem dolo cepit,*» dit une chronique. C'est aux événements fort mal connus de cette époque troublée que notre texte rattache la tradition du refuge de Berthe à Neuchâtel. L'émeute dont parle Matile n'est sans doute qu'un développement des données contenues dans la version de Samuel Gaudard.

Si le refuge, comme je crois l'avoir démontré, n'est qu'une fable érudite, il n'existe aucune raison valable d'attribuer à la reine Berthe la construction de l'ancien château de Neuchâtel. La charte par laquelle Rodolphe III donne à sa femme Irmengarde, en 1011, «*Novum Castellum, regalissimam sedem* » ne prouve rien en faveur ni à l'encontre de cette tradition, qui m'est apparue pour la première fois au XVIII^e siècle, dans l'*Etat et Délices de la Suisse* de Ruchat (1714) et les *Annales des Boyve*.²⁾

Romainmotier. Dans la croyance du chanoine anonyme, les deux importants monastères de Payerne et de Romainmotier avaient eu la même fondatrice, qu'il appelle par erreur «Berthe,

¹⁾ Dey, p. 134 ; Wurstemberger, p. 48 ; et tous les historiens de la reine Berthe.

²⁾ *Annales historiques du comté de Neuchâtel et Valangin depuis Jules César jusqu'en 1722* (Berne et Neuchâtel, 1854—58), I, p. 95. Jonas Boyve n'avait conduit ses *Annales* que jusqu'en 1708. Son ouvrage a été copié et accru par son neveu Jean-François Boyve, mort en 1771. Les *Annales* attribuent aussi à la reine Berthe la fondation de l'abbaye de Montbenoît, en Bourgogne (p. 98).

mère de Charlemagne.» Antérieur de plusieurs siècles à celui de Payerne, le couvent de Romainmotier fut annexé à l'abbaye de Cluny par Adélaïde, sœur de Rodolphe I, et comblé de bienfaits par Conrad et Rodolphe III. Ces relations avec Cluny et avec la famille royale de Bourgogne ont pu faire imaginer que Berthe avait fondé la maison de Romainmotier, ou du moins l'avait dotée, ou même restaurée.¹⁾

Moutier-Grandval. De semblables associations d'idées ont dû suggérer la plupart des traditions que nous recueillons à partir du XVI^e siècle. Une charte de 962 manifeste la sollicitude du roi Conrad pour l'antique abbaye de Moutier-Grandval, dans le Jura bernois. Mais c'est dans le manuscrit de Samuel Gaudard que la reine Berthe nous apparaît pour la première fois, à ma connaissance, comme ayant joué un rôle dans l'histoire de cette abbaye, devenue plus tard un chapitre de chanoines. Après avoir mentionné la fondation des églises de Soleure et de Payerne «en l'an 932 ou 937», il ajoute : «ce fut en ce mesme temps que la prevosté et temple de Moustier Grandvaux fut aussi fondé par la dite Reyne Berthe.» Cette opinion est combattue par un contemporain de Gaudard, le Soleurois Haffner,²⁾ qui préfère attribuer la fondation à la mère de Charlemagne.

S'appuyant sur la tradition locale et ses propres observations archéologiques, le Jurassien Quiquerez, dans sa notice sur *L'Eglise et le Monastère de Moutier-Grandval* (Besançon 1870), n'hésite pas à affirmer (p. 3) que «cette abbaye fut saccagée par les Hongrois (899 à 930), et ensuite restaurée par la reine Berthe, qui fit bâtir une tour en avant du portail de la basilique.» «Quant à la tour, dit-il ailleurs (p. 26), nonobstant qu'on n'ait aucun document prouvant que c'est la reine Berthe qui l'a fait

¹⁾ Boyve, p. 98, et Ruchat, *Histoire Suisse*, IV, p. 67; Hottinger, *Helvetische Kirchengeschichten*, I, p. 494.

²⁾ *Sol. Schaw-Platz*, I, p. 246 b : «Deszgleichen wird diser Gottseligen und freygebigen Königin Berthæ die erste Fundation der Stiff Mûnster in Granfelden zugeschriben: Dieweil aber, wie oben vermeldet, Kâyser Carl der Feiszte An. 884. disere Chorherren Stiff Mûnster... zu verbesserung der Præbenden, das St. Immersthal in Ergue vergabet, so folget hierausz, dass ein ältere Stiffung, als der Berthæ, müsse vorgangen, und ein Irrthumb, gleich wie bei *S. Vrsi* Stiff zu Solothurn, in den Namen Werthrada und Berthæ, wie von mir daselbst erinnert, beschehen seyn.» Cf. 221 b et II, 96 b et suiv.

bâti, nous croyons que l'architecture de cet édifice étant d'accord avec toutes les traditions écrites, on ne peut élever de doute sur la date de son érection dans la première moitié du X^e siècle. Si ce n'est pas précisément aux frais ou par les ordres de la reine . . . ce fut indubitablement de son temps. » A l'appui de son opinion, Quiquerez produit encore un document du XV^e siècle, dont il donne (p. 8) une interprétation hypothétique et arbitraire: «L'acte d'ouverture du tombeau de saint Germain, en 1477, dit qu'on trouva le corps de ce martyr comme il avait été placé par la *fondatrice* » de l'église: «ce qui montre que le rédacteur de cet acte croyait que c'était la reine Berthe qui avait fondé l'église de Grandval.»

Sainte-Ursanne et Saint-Imier. «Il y avait des églises a St-Imier et à Ste-Ursanne avant le temps dont nous nous occupons,» écrit l'abbé Dey dans son excellente *Notice sur la reine Berthe et sa famille* (p. 141); «il est possible que Berthe les ait fait reconstruire; mais on ne sait rien de certain à ce sujet.» La plus ancienne mention à moi connue¹⁾ des bienfaits de la reine Berthe envers l'église de Ste-Ursanne se trouve dans les *Étrennes Helvétiques* pour 1795. Les Boyve (p. 98) prétendent qu'elle a fondé l'abbaye de St-Imier. Une tradition, recueillie par J.-J. Hottinger à la fin du XVII^e siècle, voulait qu'elle eût été en pèlerinage au tombeau du saint. Mais le texte de l'historien zuricois offre des difficultés qu'il est impossible de résoudre sans recourir à ses sources.²⁾ Je soupçonne quelque confusion dans ses notes ou dans ses souvenirs, et je me demande si, en donnant à une rue le nom

¹⁾ Je n'ai pu malheureusement consulter le volume de Mgr Chèvre sur Ste-Ursanne et la Prévôté, qui fait partie du grand ouvrage de Mgr Vautrey, *Le Jura Bernois*, et qui m'est aimablement signalé par notre correspondant, M. l'abbé D'Aucourt, curé de Miécourt.

²⁾ *Helvetische Kirchengeschichten*, I, p. 491: «Auch sollte Bertha, König Rodolfs Gemahlin, zu des An. Chr. 600 gedachten Immerii Grab eine Walfahrt getahn (Basil. Sacr. pag. 45) und eine Collegiat-Stift von 12. Chorherren, und einem Probst gestiftet, oder vilmehr der Stift Einkommen verbessert (Hafner) haben.» En manchette on lit: «Königin Bertha Miltigkeit gegen Münster in Granfeld»; et les indications relatives à la fondation, ainsi que la mention du transfert des chanoines à Delémont après la Réforme, concernent évidemment le chapitre de Moutier-Grandval. La substance de ce passage a été extraite par Ruchat dans une page biffée de son *Histoire Suisse* manuscrite (t. IV, verso de la p. 53, avec la numérotation 54).

de la reine Berthe,¹⁾ les habitants de St-Imier ont fait autre chose que de consacrer une erreur vieille de deux siècles. Réserveant d'ailleurs la question pour un plus mûr examen, je me bornerai à faire observer que les relations de voisinage et de dépendance des églises de Ste-Ursanne et de St-Imier²⁾ avec celle de Moutier-Grandval suffiraient, à la rigueur, à expliquer l'origine des traditions que nous examinons.

Lausanne. «On peut facilement admettre, écrit encore l'abbé Dey (p. 141), que Berthe exerça sa bienfaisance envers l'église cathédrale de Lausanne, la principale du pays qu'elle habitait...» Le silence des anciens documents contredit cette hypothèse, qui ne se fonde que sur un passage (p. 52) des *Decreta et constitutiones synodales Ecclesie Lausannensis*, publiés à Fribourg en 1665 :

«926. Burchard I. Fils de Rodolphe III, roi des Bourguignons, et de Berthe, fille de Burchard, duc d'Alémanie, bienfaitrice notable (*singulari*) de l'église de Lausanne.»

Genève. L'historien fribourgeois Guillimann³⁾ parle des nombreuses preuves de la libéralité et de la piété de Rodolphe II, qui subsistaient à la fin du XVI^e siècle à Lausanne et à Genève. La tradition postérieure a peut-être substitué la femme au mari dans la cathédrale de Lausanne, comme aux bords du lac de Thoune. L'*Historia Ginevrina* de Leti (1686) et le «manuscrit de Prangins»,⁴⁾ que Leti cite comme une de ses sources, racontent que Berthe séjourna à Genève et «orna» la cathédrale de St-Pierre; mais les historiens refusent tout crédit à ces ouvrages remplis d'extravagances et de menteries. La reine Berthe, écrivait Pictet de Sergy⁵⁾ en 1845, «ne paraît malheureusement pas avoir eu de grands rapports avec Genève.»

Cependant, quelques modernes prétendent qu'elle aurait fondé ou doté le prieuré de St-Victor, de l'ordre de Cluny. A ce que nous apprend la charte de fondation (999—1011, d'après le *Re-*

¹⁾ Vautrey, II, p. 86.

²⁾ Voyez la note 2 de la page 295.

³⁾ *De Rebus Helvetiorum* libri V (Friburgi Aventicorum, 1599), p. 271, en manchette.

⁴⁾ Copie appartenant à M. F.-A. Forel, à Morges, et mss de la Bibliothèque Publique de Genève.

⁵⁾ *Genève*, p. 133.

geste Genevois), les restes du martyr avaient été retrouvés à l'occasion d'une visite de l'impératrice Adélaïde, fille de la reine Berthe. Le nom de St Victor est d'ailleurs inséparable de celui de St Ours, dont Berthe passait pour avoir découvert les reliques et fondé l'église, à Soleure. En fallait-il davantage pour qu'une nouvelle fondation lui fût attribuée par des esprits sans critique?

Rueggisberg, etc. Mentionnons encore que, suivant le *Dictionnaire Helvétique* de Leu,¹⁾ il y avait jadis à Ruggisberg, dans le canton de Berne, non loin de la frontière fribourgeoise, «un prieuré de bénédictins de l'ordre de Cluny, fondé, selon quelques-uns, en 960, par la reine Berthe . . . selon d'autres, par Lütold de Rümlingen.» Au dire de l'abbé Dey (p. 141), ce prieuré, comme celui de St-Victor, ne daterait que du XI^e siècle.

L. Vulliemin ne faisait que paraphraser et amplifier une audacieuse affirmation du doyen Bridel, lorsqu'il écrivait:²⁾ «Les cartulaires de l'évêché de Lausanne, des abbayes de St-Maurice, en Valais; de St-Victor, à Genève; de Ste-Ursanne, sur le Doubs; de Romainmotier et de bien d'autres monastères, renferment la preuve des grandes donations de Berthe en immunités, en censes, en maisons et en terres . . . »

II.

L'historien catholique Gaspard Lang, qui mourut en 1691, est probablement un des premiers érudits qui aient parlé de la célèbre charte de fondation de l'abbaye de Payerne, connue sous le nom de *Testament de la reine Berthe*. Après l'avoir traduite en allemand, il ajoute cette remarque importante:³⁾

«NB. La figure du sceau apposé [sur cette pièce] est une reine couronnée, assise sur un trône et filant une quenouille. En exergue, ces mots : *Bertha Dei gratia humilis regina.*»

¹⁾ *Schweitzerisches Lexicon*, XV (1759), p. 528.

²⁾ *Feuille du jour de l'an 1843*, p. 7; *Galerie Suisse*, I, p. 18. Comparez les *Étrennes Helvétiennes* pour 1819, p. 394.

³⁾ *Historisch-Theologischer Grundriss der alt- und jeweiligen Christlichen Welt* (1692), I, p. 665.

La description fort semblable, qu'on lit dans le premier volume (p. 512) des *Helvetische Kirchengeschichten* du protestant J.-J. Hottinger (1698), est sans doute copiée de celle de Lang-Ruchat, vers 1742, ajoute quelques nouveaux détails :¹⁾

«Enfin l'acte est scellé du grand sceau de la reine, pendant en cire, qui paroît avoir été jaune, quoiqu'on ne puisse guères connoître de quelle couleur elle a été. On y void la figure d'une Reine assise, qui file, et autour cette légende *Bertha...*» On peut voir cet acte dans les Archives de Berne. C'est la pièce originale la plus ancienne que j'aye vuë...»

L'on connaît deux exemplaires de cette charte, qui paraît avoir été fabriquée à Payerne, au XII^e ou au XIII^e siècle,²⁾ d'après une chronique³⁾ ou des documents d'archives. L'un de ces exemplaires est aux archives de Fribourg; l'autre, longtemps conservé à celles de Berne, fait aujourd'hui partie des archives vaudoises.⁴⁾ Le sceau de Fribourg représente la reine *assise*, tenant dans chaque main une fleur, ou peut-être dans la droite une sorte de sceptre. Le sceau de Lausanne (qui est *plaqué*, non *pendant*) nous la montre *debout*, dans la main droite une fleur, dans la gauche un livre. En exergue de l'un et de l'autre, on lit la formule : *Bertha Dei gratia humilis regina*. Ces sceaux sont assez bien conservés pour que des yeux attentifs et non prévenus se refusent à y reconnaître rien qui ressemble de près ou de loin à une quenouille.⁵⁾

¹⁾ *Histoire Suisse*, IV, p. 97. A la page 71, en note, il y a des allusions aux événements de l'année 1742.

²⁾ *Étude sur la diplomatie royale de Bourgogne-Jurane*. Position de la thèse soutenue par Th. Dufour à l'École des Chartes (1873). P. 5.

³⁾ *Schweizerisches Urkundenregister*, 2^e fascicule, pp. XIII - XIX.

⁴⁾ Le texte publié par Guichenon (*Bibliotheca Sebusiana*, Cent. I, n^o 1) ne diffère de celui de Lausanne que par de légères variantes graphiques. L'éditeur prétend l'avoir tiré d'un ancien cartulaire de Payerne : «Ex vetusto Ecclesiæ Patern. cartulario.» Il y a des variantes plus notables dans l'édition qu'a donnée le P. Marquardt Herrgott, dans sa *Genealogia diplomatica augustæ gentis Habsburgicæ* (II, p. 79), d'après une copie du cartulaire de Pfeffers : «Ex cod. diplomatico monasterii Fabariensis, pag. 21, collectore Ægidio Tschudio.»

⁵⁾ Facsimilés des deux sceaux dans l'*Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses*, I, planche V. Celui de Fribourg est également reproduit dans les *Urkunden für die Geschichte der Stadt Bern* de Zeerleder (Bern, 1854), III, planche I, et dans *La Suisse historique et pittoresque* de Gaullieur et Schaub, I, p. 96. L'archiviste de Fribourg, M. J. Schneuwly, a bien voulu m'en-

Les erreurs manifestes de Ruchat peuvent être imputées à un défaut de mémoire ou à une trop grande confiance dans les indications de Hottinger, qu'il cite ou paraphrase très souvent. Lang, à ce qu'il nous apprend, n'a eu à sa disposition qu'une «copie vidimée», qu'il tenait «de certaine main vénérable.» Mais des documents inédits me permettent d'établir qu'avant lui déjà on avait connaissance dans la Suisse française d'un sceau où la reine Berthe était représentée filant sa quenouille.

Grâce à l'amabilité de notre confrère M. Charles Eggimann, libraire-éditeur à Genève, j'ai eu entre les mains un petit cahier intitulé:

DICTA
NOTATV
DIGNA

A me Joanne Henrico Wildt scripta.
1680.

Des renseignements que je dois à l'obligeant archiviste de l'État de Fribourg, M. Joseph Schneuwly, il résulte que ce Jean-Henri Wildt (ou Wild) n'était pas le premier venu. Né en 1662, inscrit en 1680 sur les rôles du patriciat fribourgeois, il entra dans la vie publique en 1685, occupa de hautes charges et mourut en 1723, entouré de l'estime de ses concitoyens. Environ la moitié de son manuscrit nous offre pêle-mêle de la prose et des vers, des poésies religieuses et des proverbes profanes, du latin, du français, de l'allemand, et même de l'espagnol et de l'italien. Au milieu d'un grand nombre de feuilles blanches se trouvent quelques pages écrites, contenant la date de 1710. La fin du cahier est occupée par une traduction française de la charte de fondation de l'abbaye de Payerne, sous le titre de :

Copie

*Du Testament solennel et tres celebre de
Pieuse et tres Auguste Royne Berthe.*

Royne de . . . laquelle apres avoir transporté le siege de son Regne de la ville d'Orbe dans celle de Payerne, y est morte et ensevelie et par ce Testament [a] fondé et institué

voyer des renseignements très précis sur le sceau dont il a la garde. J'ai moi-même examiné le sceau conservé à Lausanne, avec l'archiviste. M. Aymon de Crousaz.

et enrichi la très renommée Abbaye de Payerne en l'année du règne de Conrad. 24. et après la natiuité de Jesus Christ, 922.

A la fin de la pièce, tout au bas de l'avant-dernière page du manuscrit, se trouve, grossièrement dessiné à la plume, un sceau tout à fait conforme à la description de Lang. La reine, assise dans un fauteuil de style Louis XIII, est représentée avec le costume et la coiffure en usage au commencement du XVII^e siècle. M. Eggimann a bien voulu m'autoriser¹⁾ à faire reproduire ce curieux document, pour le publier dans les *Archives Suisses des Traditions Populaires*:



La version en très mauvais langage du *Testament de la reine Berthe*, que J.-H. Wildt a insérée dans son recueil polyglotte, paraît avoir été assez répandue au XVIII^e, et déjà peut-être à la fin du XVII^e siècle. Elle est imprimée dans les *Annales des Boyve* (I, p. 103). Je l'ai retrouvée manuscrite, aux archives de l'État de Vaud, dans les *Lois et Statuts de la ville de Payerne, avec la Copie du Testament de la Reine Berthe, morte à Payerne en 992 de l'Ère Chrétienne*. Selon l'archiviste, M. Aymon de Crousaz, l'écriture de ce manuscrit serait des dernières années du XVII^e ou des premières du XVIII^e siècle. Au

¹⁾ Depuis lors, il a vendu son manuscrit à la Bibliothèque Cantonale de Fribourg.

pieu de la charte, le copiste a dessiné le contour d'un sceau rond, avec ces mots en exergue et en capitale: *Berthe roine par la grace de Dieu*. Boyve mentionne aussi la présence d'un sceau et cite l'inscription sans en omettre un seul mot.

Mon ancien élève et notre confrère, M. Albert Burmeister, professeur au collège de Payerne, m'a fait connaître une quatrième copie, très incorrecte, mais datée, qui se trouve à la bibliothèque de cette ville. A la fin de l'acte, avant la signature du chancelier (appelé *Sunshard*), se voit un sceau de forme ronde, à l'intérieur duquel on lit ces mots:

«M: ¹⁾ *Au milieu du sceau, il y a une femme couronnée avec une quenouille, tirant son fuseau.*»

Plus bas, on trouve les deux notes suivantes:

«Collationné mot pour mot par Gabriel David Chuard, Commissaire, Bourgeois résidant à Payerne, de présent à Mottier en l'Isle de Vully le 4^e Septembre 1757.»

«N. B: bien des mots sont restés en blanc pour les avoir trouvés effacés sur la copie du dit Sunshard.»

Toutes les particularités cacographiques et la plupart des fautes grossières de la copie de Chuard se retrouvent dans une cinquième et dernière copie fragmentaire, qui m'a été communiquée par M. Eggimann et qui doit avoir été écrite à la fin du XVIII^e siècle ou au commencement du nôtre. En comparant ces deux détestables leçons, on arriverait aisément à reconstituer le texte (en français), où le naïf Chuard s'imaginait retrouver la minute du chancelier de la reine Berthe. Ce texte, ceux de Wildt, des Boyve et des *Lois et Statuts* nous représentent une version française du *Testament*, qui devait être accompagnée du dessin copié par Wildt et qui, si nous en jugeons par les formes du langage, peut très bien avoir été faite dans la seconde moitié du XVII^e siècle. La copie de Wildt représente la reine *assise*, telle que l'a décrite Lang et qu'on la voit sur l'ancien sceau conservé aux archives de Fribourg. Toutefois, ce n'est pas le texte fribourgeois de la charte de fondation qu'ont eu sous les yeux Lang et notre traducteur; car ils ont mis, l'un dans son allemand vieilli, l'autre dans son mauvais français, des phrases qui ne sont pas dans cet exemplaire. D'ailleurs, si le traducteur français eût été Fribourgeois et catholique, il semble que sa façon de s'exprimer dût être un peu différente de ce qu'elle est. Le

¹⁾ J'ignore la signification de cette lettre.

préambule de cette traduction me porte à y attribuer une origine payernoise, qui rendrait bien compte de la répartition géographique de nos copies.

Personne ne voudra soutenir sérieusement que la reine Berthe ait jamais pu être représentée filant sa quenouille, sur un sceau ancien et authentique.¹⁾ Il faut donc supposer que, moins d'un siècle avant Lang et Wildt, quelque dessinateur inconnu a, sciemment ou inconsciemment, falsifié le type des deux anciens sceaux d'après une idée préconçue. Or, le savant Charles Patin, dans une lettre adressée en juin 1673 au duc de Wurtemberg, parle en ces termes de son passage à Payerne :²⁾

« J'y vis cette eglise qu'une Reyne de France fit bâtir, cette Berthe dont le proverbe est si commun, du temps que Berthe filoit. »

Dans la Suisse allemande, la Bavière, la Thuringe, des traditions et des coutumes populaires remontant jusqu'au XIV^e siècle supposent l'existence d'une fée, nommée *Berchta*, *Berchte* ou *Perchte*, qui apparaît de nuit entre Noël et les Rois (*Zwölf-nachten*) et qui punit les fileuses négligentes ou paresseuses.³⁾ Les mots du vieux poète Hans Vintler, qui l'appelle *Frau Precht mit der langen nas*, seront peut-être revenus à la mémoire de quelques-uns de mes lecteurs en présence du dessin maladroit de J.-H. Wildt. Mais c'est en Italie que le type de *Berthe la fileuse* est le plus aisément reconnaissable à partir du XIV^e siècle. Le proverbe sur le bon vieux temps y est illustré par diverses anecdotes, dont les héroïnes sont quelquefois des femmes du commun, mais plus souvent des personnages historiques, tantôt la mère de Charlemagne, tantôt une marquise de Toscane qui a

¹⁾ Divers modernes prétendent que ce sceau serait « reproduit » sur les murs de l'église abbatiale ou sur les murailles de la ville de Payerne. Il serait difficile de trouver un sens à cette affirmation et de la justifier par des faits. A ce que m'écrivit M. Burmeister, quelques vieux Payernois croient qu'il y avait dans l'église abbatiale une peinture représentant la reine Berthe et racontent qu'on l'aurait recouverte de plâtre en 1864. Mais personne ne peut dire si Berthe était représentée avec une quenouille, et l'absence de témoignages plus anciens et plus précis constitue une grave présomption d'erreur.

²⁾ *Quatre Relations historiques*, par Charles Patin, médecin de Paris (Bâle, 1673), p. 332. Je souligne les mots les plus importants.

³⁾ Grimm, *Deutsche Mythologie*; E.-H. Meyer, *Germanische Mythologie* (Berlin, 1891), pp. 272—293; Golther, *Handbuch der germanischen Mythologie* (Leipzig, 1895), pp. 492 et suiv.

vécu au commencement du X^e siècle, tantôt Berthe, femme de l'empereur Henri IV. En France, il semble qu'on puisse reconnaître certains traits de la Berthe italienne et des êtres surnaturels de la mythologie germanique dans les récits relatifs à Berthe au grand pied et à la femme du roi Robert, petite-fille de notre reine Berthe; mais ce ne sont là que des conjectures, dont le développement doit être réservé à une autre occasion. Rappelons, enfin, que la quenouille opère un miracle entre les mains de Ste Berthe, abbesse d'Avenay, dans le diocèse de Reims, au VII^e siècle.¹⁾

Des traditions semblables se seraient-elles anciennement attachées à la mémoire de notre reine Berthe et obscurément perpétuées jusqu'à l'époque où le sceau apocryphe nous en manifesterait l'existence? Cette hypothèse, ingénieusement développée par le regretté Louis Tobler,²⁾ me paraît s'accorder mal avec les résultats d'une étude historique et critique de la légende. Les voyageurs qui ont traversé Payerne au XVII^e siècle, à qui l'on montrait l'église fondée par Berthe et son tombeau, ne nous laissent pas entendre que sa mémoire y fût populaire comme elle l'est aujourd'hui. Patin n'a pas recueilli de légende, mais se borne à rapprocher d'un proverbe qu'il connaissait le nom qu'il avait entendu prononcer à Payerne. Bien plus, ce n'est guère, comme on le verra bientôt, que dans la seconde moitié du XVIII^e siècle que la figure familière de la reine fileuse paraît s'être détachée du sceau où elle était représentée, pour mener désormais une existence indépendante dans la tradition orale.

A un examen attentif, l'expression proverbiale *Du temps que Berthe filait* ne semble d'ailleurs pas être réellement populaire dans la Suisse romande ni en France. Il y est fait allusion dès le X^e siècle dans un poème latin écrit à la limite des langues allemande et française, la *Fecunda Ratis* d'Egbert de Liège.³⁾ Mais on ne l'a recueillie de la bouche du peuple et on n'en connaît de variantes

1) *A. A. S. S. Maii*, I, pp. 112 E et 114 D.

2) *Die Spinnerin Bertha in Geschichte und Sage*, dans l'*Illustrierte Schweiz*, III, pp. 5, 16 et 28.

3) «Hoc quoque cum multis abiit, quod *Bertheca* *neuit.*» Egbert's von Lüttich *Fecunda Ratis*, herausg. von E. Voigt (Halle, 1889), *Prora*, v. 117. Ce texte, qui m'avait échappé, m'a été aimablement signalé par M. S. Singer.

patoises qu'en Italie¹⁾ et en Provence.²⁾ Le plus ancien exemple qui me soit connu en français est traduit de l'italien. «Ce n'est plus le temps que Berthe filoit,» lit-on dans la «*Bonne Responce à tous propos*, Livre fort plaisant . . . traduit de la langue italienne et reduyt en notre vulgaire françois par ordre d'alphabet» (Paris 1547). Encore en 1785, Leroux, dans son *Dictionnaire Comique*, écrit (II, p. 510) : «*Du tems du Roi Guillemot, du tems qu'on se mouchoit sur la manche. L'Italien dit, du tems que Berthe filoit. Pour signifier, du vieux tems, du tems jadis, à la vieille mode.*»

Que conclure? Le proverbe italien, probablement importé en France au XVI^e siècle, a pu être connu vers le même temps dans la Suisse de langue française. Il était tout naturel qu'on l'y mît en relation avec cette reine Berthe, qui avait régné sur notre pays et passait pour y avoir fondé tant d'églises et de couvents. Le dessinateur de notre sceau s'est inspiré de cette interprétation, qui est devenue ainsi familière à nos historiens. La diffusion des connaissances historiques et la divulgation du proverbe auront achevé de fixer la tradition. Au commencement de notre siècle,³⁾ on racontait déjà que Berthe, à l'exemple des filles de Charlemagne, filait elle-même les vêtements de la famille royale.

¹⁾ Voyez le *Giornale degli Eruditi e dei Curiosi*, IV, pp. 38, 83, 154 et 307. Je dois à la bienveillance de M. Eugène Rolland la plupart des renseignements que j'ai pu réunir sur ce proverbe.

²⁾ «At Arles, as at Monza and Milan (lit-on à la page 148 d'une nouvelle anglaise intitulée *Bertha, Queen of Transjurane-Burgundy*), the stranger is told: «the time is no more when good queen Bertha spun.» Cette longue nouvelle historique, inspirée du doyen Bridel, de Mme de Montolieu et de L. Vulliemin, occupe les pp. 54—321 du second volume des *Historical Pictures of the Middle Ages in Black and White*, made on the spot by a Wandering Artist. L'authoress, préoccupée de retrouver des souvenirs de notre reine dans tous les pays où elle a vécu, interroge à ce sujet son guide de Monza et des habitants de Milan Mais (p. 135, note) : «He knew of her little more than that she was a great spinner, and a very good woman . . . At Milan Bertha was better remembered.»

³⁾ H. Mellet, *Histoire des Suisses ou Helvétiens* (Genève, 1803), p. 127, note.

III.

De la fin du XVII^e à celle du XVIII^e siècle, une succession de témoignages exactement datés permettent d'observer comment les traditions relatives à la reine Berthe ont perdu leur caractère essentiellement ecclésiastique et érudit et sont entrées dans le grand courant de l'histoire nationale et de la légende populaire.

Dans son *Abrégé de l'histoire ecclésiastique du Pays de Vaud* (1707), Ruchat écrit (p. 24): «C'est là cette reine Berthe si célèbre encore aujourd'hui dans la mémoire de nos peuples.» Et, dans un ouvrage publié en 1724 pour réfuter les erreurs de l'historien protestant, Mgr Claude-Antoine de Duding, évêque fribourgeois de Lausanne, s'exprime en termes peu différents des siens.¹⁾ *L'Histoire Suisse* manuscrite (IV, p. 42) n'est guère plus explicite que l'*Abrégé*: «C'est cette reine Berthe qui s'est rendue si célèbre dans la mémoire de nos peuples par son humilité et par ses fondations pieuses qu'on en parle encore aujourd'hui.» Dans la partie historique des deux premières éditions de *l'Etat et Délices de la Suisse*, que Ruchat publia en 1714 et 1733, sous le pseudonyme de G. Kypseler, je n'ai rien trouvé concernant notre reine. Mais, dans l'édition de 1778, parue vingt-huit ans après la mort de Ruchat, on lit (I, p. 33):

«Cette reine Berthe est fameuse dans l'histoire de la Suisse au moyen âge . . . Elle fit de riches présents aux couvents. Quand on veut prouver l'antiquité d'un château, on fait honneur de sa construction à cette princesse, ainsi qu'on attribue à Jules César les tours et les ponts dont on ne connoît pas la date. Le temps de la reine Berthe a passé en proverbe.»

Dès 1714, la fondation des châteaux de Neuchâtel et de Vufflens était attribuée à la reine Berthe, dans la partie descriptive de *l'Etat et Délices de la Suisse* (III, p. 534, et II, p. 212). A la fin du siècle, la liste des châteaux bâtis par elle s'accroît du nom de Champvent: «On lui attribue avec assez de fondement, lisons-nous dans les *Étrennes Helvétiques* pour 1795 (D 5, v^o), la construction de ceux de *Wufflens* sur *Morges* et de *Champvent* près d'*Yverdon*, dont l'architecture gothique annonce le

¹⁾ *Status seu Epocha Ecclesie Aventicensis, nunc Lausannensis*, p. 19.

X^e siècle.» La tour de Gourze, dont la ruine évoque aujourd'hui si puissamment le souvenir de la reine Berthe, passait déjà au XVIII^e siècle pour avoir été bâtie de son temps, mais n'était pas encore comptée au nombre de ses constructions.

Ouvrons enfin la *Statistique élémentaire de la Suisse*, publiée en 1795 par J.-F. Durand.¹⁾ «C'est ici surtout, dit-il en parlant de la ville de Payerne, où l'on prononce encore avec vénération le nom de la *bonne reine Berthe* . . . » Notre savant confrère, M. Georges Favey, a raconté à la Société d'Histoire suisse²⁾ comment la fameuse selle, conservée à Payerne et montrée aux voyageurs depuis la fin du XVII^e siècle, passa d'abord pour avoir servi à Jules César, puis fut attribuée dans le courant du XVIII^e à la reine Berthe. Une tradition plus ancienne faisait provenir la selle ou prétendue selle des guerres de Bourgogne :³⁾ ce souvenir a pu suggérer l'attribution à Berthe, reine de Bourgogne, fondatrice de l'abbaye de Payerne. Bientôt l'on s'avisa de découvrir un trou, dans lequel la reine fileuse aurait fiché sa quenouille, pour s'en servir tandis qu'elle chevauchait à travers ses Etats. Depuis lors, notre peuple aime à se représenter la bonne reine, telle que l'a dépeinte un peu plus tard, en son affreux style *moyenâgeux*, l'auteur encore aimé des *Châteaux Suisses* : «*filant tout en cheminant par monts et par vaux, bâtissant châteaux et couvents, et mettant en iceux châtelains, prêtres et nonnes.*»

IV.

«Quand j'étais plus jeune, j'avais deux Muses : l'une était, je crois, celle de la poésie, et l'autre celle de l'histoire ; toutes deux me parlaient à la fois à l'oreille, en sorte qu'écrivant, je n'ai jamais pu distinguer nettement ce qui me venait de l'une et ce qui m'arrivait de l'autre. Voilà pourquoi je ne veux pas qu'on me presse sur l'autorité de mes récits.»

¹⁾ Lausanne 1795 ; II, p. 271.

²⁾ Voyez le compte-rendu de cette communication dans la *Revue Archéologique*, janvier-juin 1883, pp. 242—244.

³⁾ Lindinner, *Index Memorabilium Helvetiæ* (Zürich, 1684), p. 68 : «Das weiss ich gewüss dass man vor der Zeit dafür gehalten, dass er von dem Burgundischen Krieg nahen überig seye.»

Ainsi parlait, vers la fin de sa vie, le doyen Bridel à Louis Vulliemin, ¹⁾ qui ne s'est pas assez souvenu de cette confession, lorsqu'il utilisait pour ses travaux sur la reine Berthe, et même pour son *Histoire de la Confédération Suisse*, les articles publiés par Bridel dans les *Étrennes Helvétiques* pour 1795, 1812 et 1819, et reproduits dans les *Mélanges Helvétiques* et le *Conservateur Suisse*. ²⁾ En groupant dans un cadre historique les données éparses dans les livres et dans la tradition orale, on peut dire que l'aimable doyen a consacré la popularité de la reine Berthe et fixé pour toujours les traits de sa physionomie morale. Mais, quand on lit ses articles dans leur suite chronologique et qu'on les compare avec la littérature antérieure, on est surpris de voir combien il s'est laissé aller aux entraînements de son cœur et de son imagination. Assurément, la Muse de l'histoire était sans voix, ou sommeillait, le jour que Bridel a peint *de chic* le portrait que voici: ³⁾

«Elle eut de grandes richesses par son douaire, mais elle les augmenta par son économie; parcourant à cheval ses vastes domaines, elle-même comptait avec ses receveurs, passait les baux de ses fermiers, se faisait rendre un compte exact du revenu de ses nombreuses métairies et de leur emploi. — Si elle pouvait beaucoup donner, c'est qu'elle était bonne ménagère, et très versée dans les soins de l'agriculture; imitant en cela *Charlemagne*, qui savait jusqu'au nombre des porcs qu'on engraisait pour son compte dans les forêts impériales. ⁴⁾ On doit dire que *Berthe* fut sur-tout *Reine*, parce qu'elle était la mère et la consolatrice des pauvres et des malheureux, dont aucun ne s'adressait inutilement à elle . . . tous les jours elle avait une heure pour recevoir leurs requêtes et écouter leurs plaintes: elle-même les prévenait sur les grands chemins, ou les cherchait dans

¹⁾ L. Vulliemin, *Le doyen Bridel* (Lausanne, 1855), p. 202.

²⁾ Chartre de l'établissement de l'abbaye de Payerne: *Étr.* 1795; *Mél.*, IV, p. 88; *Cons.*, III.

Anecdotes: *Étr.* 1812, p. 89; *Cons.*, VII.

Le Tombeau de Berthe: *Étr.* 1819, p. 386; *Cons.*, IX.

³⁾ *Étrennes* 1795, D 6.

⁴⁾ Dans sa *Feuille du jour de l'an 1843*, Vulliemin écrit (p. 6): «On raconte de Berthe, comme de Charlemagne, qu'elle connaissait exactement le nombre des porcs de ses métairies et celui des œufs que pondaient ses poules.» Et dans l'*Histoire Suisse* (p. 67 de l'édition revue et corrigée): «On disait d'elle que, comme Charlemagne, elle savait le nombre des œufs que pondaient les poules de ses basses-cours.»

leurs obscurs réduits. — Quel exemple, non pas pour nos Reines, nous n'en avons point, mais pour nos femmes et nos mères de famille, quel plus beau sceptre qu'une *quenouille*, non pour régir un *Empire*, mais pour régler un ménage! et qu'il convient bien à l'aimable, à la pieuse bienfaitrice de l'ancienne *Payerne* et du *Païs-de-Vaud*, ce mot de *Salomon*, dans le tableau qu'il trace de la *femme forte*, avec des traits si naïfs et une éloquence si vraie! *elle met la main au fuseau et elle prend plaisir à tenir la quenouille; ensuite elle tend sa main à l'affligé, et l'avance au devant du nécessaire!* (Prov. 31, vs. 19 et 20).»

Il faut descendre jusqu'en 1812 pour découvrir enfin, dans les *Étrennes* de l'année (p. 89), la célèbre anecdote que savent par cœur tous les enfants vaudois, et il suffit de lire avec quelque attention le récit de Bridel pour se convaincre que l'historiette n'était point connue auparavant dans notre pays et que c'est le *Conservateur* qui l'a introduite dans la tradition populaire :

«Notre expression proverbiale du temps que *Berthe filait*, rappelle un joli trait de cette royale filandière, conservé dans le *Journal de St Romuald*. *Berthe*, dit-il, rencontra un jour près d'*Orbe* une jeune fille qui filait en gardant quelques brebis et lui envoya un riche cadeau pour récompenser sa diligence. Le lendemain, plusieurs nobles Dames parurent à la cour avec un fuseau; mais la Reine ne leur fit aucun présent et se contenta de dire : *la Paysanne est venue la première, et comme Jacob elle a emporté ma bénédiction.*»

Le *Journal* de St Romuald, que Vulliemin et d'autres ont cité de confiance, est introuvable. Pourtant le joli récit des *Étrennes* n'est pas inventé de toutes pièces. Dès le XIV^e siècle, à Padoue, on racontait sur les origines de la noble famille de Montagnone une anecdote peu différente de la nôtre, et le rôle que le doyen prête à la reine Berthe y était tenu par une homonyme, la femme de l'empereur Henri IV. Un jour que cette princesse assistait à l'office dans la cathédrale de Padoue, une paysanne, nommée également Berthe, la trouva mal vêtue et vint lui offrir le lin qu'elle avait filé, en la priant de s'en faire une robe. L'impératrice sourit, accepta le présent et fit don à la paysanne et à son mari de toutes les terres situées dans la région de Montagnone, que pourrait enclore le fil. Séduites par l'espoir d'une aussi belle récompense, d'autres paysannes accouraient avec leurs offrandes; mais l'impératrice leur répondait: «Ce n'est plus

le temps où Berthe filait.»¹⁾ Des variantes plus récentes de cette historiette en mettent la scène aux environs de Florence, ou à Modène, et remplacent l'impératrice Berthe par une grande-duchesse de Toscane ou par la reine Théodelinde.²⁾ Le nom de St Romuald, qui est un saint italien, me confirme dans l'opinion que Bridel n'aura fait qu'*adapter* habilement à nos traditions un récit de provenance italienne. Il l'a transporté aux environs d'Orbe, dont l'antique château fut une des résidences des rois rodolphiens. Mais les environs de Payerne semblent avoir été préférés par l'opinion générale, d'ailleurs influencée par un tableau de Lugardon père, qui nous montre derrière les personnages la jolie flèche moderne de l'ancienne église abbatiale.

C'est dans cette église, abandonnée et délabrée, sous la voûte de la tour St-Michel, que la tradition locale plaçait le tombeau de la reine Berthe. Les derniers bénédictins de Payerne le montraient ailleurs, dans la partie gauche du chœur. L'érudit prévôt du chapitre de St-Ours, à Soleure, Barthélemy de Spiegelberg, l'y vit en 1519 et nous a conservé l'épithaphe, dont la banalité contraste d'une façon piquante avec cette abondance de particularités qu'offrent les panégyriques modernes.³⁾ Au XVII^e siècle, on mentionne encore la sépulture royale, sans en préciser l'emplacement; ⁴⁾ mais, déjà au XVIII^e, Ruchat n'avait pu en retrouver aucun vestige.⁵⁾ En 1817, on pratiqua des fouilles sous la tour St-Michel et l'on découvrit à l'intérieur d'un sarcophage des ossements féminins, dans lesquels on crut pouvoir reconnaître les restes mortels de la reine. En 1818, ces *reliques* furent transférées en grande pompe dans l'église paroissiale, et la légende accrue et propagée par Bridel reçut en quelque sorte une sanction officielle dans l'inscription latine commémorative, qu'il fut chargé de composer et qu'il a mise lui-même en français :

1) «Jam preterit tempus quod Berta filavit.» *De origine nobilium virorum de Montagnone*, dans le *Liber de generatione aliquorum civium urbis Paduæ, tam nobilium quam ignobilium*, texte du XIV^e siècle, étudié par M. Rajna dans la *Romania*, IV, pp. 161 et suiv. Une version un peu plus rapprochée du récit de Bridel est donnée par L. Tobler dans l'article déjà cité, p. 84.

2) *Giornale degli Eruditi e dei Curiosi*, IV, p. 86.

3) *Indicateur d'histoire suisse*, I, p. 306.

4) *Le Tableau de la Suisse*, par Marc Lescarbot. Aduocat au Parlement (Paris, 1618), p. 7; Lindinner, *Index*, p. 68; Funcken, *Der grosse Helvetische Bund* [Nuremberg, sans date], p. 190.

5) *Etat et Délices* (1714), II, p. 259.

. Son nom est en bénédiction
 Et son fuseau en exemple:
 Elle fonda des églises, elle fortifia des châteaux;
 Elle ouvrit des routes, elle mit en valeur des terres incultes;
 Elle nourrit les pauvres
 Et fut la mère et les délices
 De notre patrie Transjurane.

C'est à cette occasion que parut, dans les *Étrennes Helvétiennes* pour 1819 une nouvelle «notice historique», plus complète que les articles précédents. Bridel y développe avec amour les données de l'inscription. Sous sa plume complaisante, Berthe achève de devenir le type idéal d'une reine, telle que la pouvait concevoir un pasteur suisse venu au monde huit cents ans après sa mort. Sans prendre à partie directement ni Bridel ni son disciple Vulliemin, l'abbé Dey a fort bien montré, dans sa *Notice* de 1846, quelle fausse opinion l'on se fait d'après eux de la reine Berthe. Il a résumé en trois lignes (p. 135) presque tout ce que nous pouvons savoir de son caractère et de ses vertus: «Luitprand a dit du bien d'Adélaïde; il a parlé de Berthe sans la blâmer, ce qui équivaut à une louange sous la plume du caustique historien, qui a si peu épargné les princesses italiennes.» Le savant prêtre fribourgeois a fait également voir le peu de crédit que méritent la plupart des traditions relatives à Berthe et l'ignorance où nous sommes, et de l'activité qu'elle a pu déployer, et de la part d'influence qu'elle peut avoir eue dans le gouvernement de son fils et de son mari. La critique si fine et si pénétrante de l'abbé Dey laisse, à la vérité, subsister d'autres erreurs traditionnelles, dont il est aisé de s'apercevoir aujourd'hui. Il n'en faut pas moins regretter que nos historiens n'aient pas tenu plus de compte de son article, dont la lecture les eût mis en garde contre les élucubrations de Bridel et de Vulliemin.

Dans les *Étrennes* pour 1795 (D 5, v^o), on lit que Berthe, après avoir fondé les églises de Moutier-Grandval et de St-Imier, «rétablit la communication entr'elles, en rouvrant le passage de *Pierre Pertuis*, et en faisant des routes à travers ces contrées alors sauvages et presque désertes . . . » En 1819, Bridel sait même dire à quel ingénieur la reine confiait le soin de construire et de réparer les routes de son royaume.¹⁾

¹⁾ *Étrennes* 1819, p. 399.

« Ces travaux furent exécutés par un corps de pionniers, dont le chef était un ingénieur Écossais nommé Mackenbri, qui fut, dit-on, la souche des seigneurs de Tavannes. » Quiquerez, en 1864, corrige et précise les indications de Bridel, en attribuant « la direction des travaux à un Irlandais appelé Macaber ou Macabré, dont les descendants furent les nobles de Tavannes, qui prirent le nom du lieu de leur résidence, en gardant pour surnom celui de leurs ancêtres. »¹⁾ On trouve à Porrentruy, au XV^e siècle, un Bourquard *Maquabrey* de Tavannes, écuyer, un Thiébaud *Maquaabrey* de Tavannes, écuyer, un Jean et un Claude *Macabry* de Tavannes, dont les noms paraissent à plusieurs reprises dans des actes publics et privés.²⁾ On connaît aussi des *Macabré* au village de Damvant: la tradition les fait descendre d'un serviteur des nobles Macabré de Tavannes, auquel on aurait donné le surnom de ses maîtres. Ce surnom n'est pas autre chose qu'une forme française du nom biblique des Macchabées;³⁾ mais une étymologie gaélique devait s'offrir tout naturellement à l'esprit des celto-manes du siècle passé. Le savant curé de Miécourt, M. l'abbé D'Aucourt, à qui je dois une partie des renseignements qu'on vient de lire, m'écrit que Bridel n'a point inventé l'absurde fable de l'ingénieur écossais, mais l'a puisée chez des auteurs plus anciens. Il appartiendrait à quelque érudit jurassien de démêler l'origine des traditions qui se sont formées dans l'ancien évêché de Bâle autour du nom vénéré de la reine Berthe. A Pierre-Pertuis, le souvenir de la bienfaitrice des couvents du voisinage était peut-être suggéré par le nom de M. Dunius Paternus, qu'on lit sur une inscription romaine gravée dans le rocher et dont quelques historiens ont prétendu tirer celui de la ville de Payerne.⁴⁾

Les *Étrennes* pour 1819 (p. 397) sont, à ce que je crois, le premier ouvrage où l'on attribue à la reine Berthe la construction de tours destinées à protéger le pays contre les incursions des Hongrois et des Sarrasins :

« Telles étaient la tour de Gourze, placée sur l'un des points les plus élevés du Jorat, d'où l'on signale les rives du lac Lé-

¹⁾ Quiquerez, *Topographie d'une partie du Jura oriental* (Porrentruy, 1864), p. 143.

²⁾ Vautrey, *Le Jura bernois*, II, pp. 269, 292, 297, 319, 323 et suiv.

³⁾ Voyez l'article de M. G. Paris sur la Danse de la Mort ou *Dance Macabré* de Jean Le Fèvre, dans la *Romania*, XXIV, pp. 129—132.

⁴⁾ Quiquerez, *Topographie*, p. 136.

man et l'intérieur du pays; la tour de la Molière, appelée dans la suite pour sa belle vue, l'œil de l'Helvétie (oculus Helvetiæ), qui d'un côté domine le lac de Neuchâtel et de l'autre le cours de la Broye; la tour de Bertholo qui conserve le nom de sa fondatrice, et qui protégeait le vignoble royal de Lutry; la tour de Neuchâtel, dans laquelle, tandis que son mari faisait la guerre en Lombardie, elle se retira en 927, avec quelques chevaliers et son cousin Ulrich . . . »¹⁾

Plus loin (p. 398), Bridel raconte que la reine Berthe: «à son retour d'Italie, en 946 . . . tint quelque temps sa cour au château de Baldern, bâti au pied de l'Albis» et «passe avec raison pour l'avoir agrandi et fortifié.» Mais il l'a confondue avec une autre Berthe, une des filles de Louis le Germanique, abbesse du Fraumünster de Zurich, qui habitait, dit-on, à Baldern, avec sa sœur Hildegarde, à l'époque de la fondation de ce monastère. Aucune des tours, aucun des châteaux, dont le *Conservateur Suisse* fait remonter la fondation ou la réparation à notre reine, ne saurait être antérieur au XII^e ou au XIII^e siècle. A ce que m'écrit mon ami M. A. de Molin, nos plus anciens châteaux *habitables*, à l'exception de celui d'Orbe, ne datent que de la seconde moitié du XII^e siècle; les tours de la Molière et de Gourze sont des constructions du XIII^e.

V.

Une célèbre nouvelle de M^{me} de Montolieu, qui est intitulée *Les Quatre Tourelles du Donjon de Vufflens* et qui parut dans le *Mercur de France* avant la publication des *Châteaux Suisses* (en 1816), a dû contribuer à la popularité croissante au XIX^e siècle de l'antique reine Berthe. «Nous ne dirons pas, écrit L. Vulliemin dans sa *Feuille du jour de l'an 1843* (p. 11), le nombre des hôtelleries où l'on montre encore la chambre de la reine.» Et il ajoute en note (p. 16, note 34): «A Cheseaux sur Lausanne, à Yvonand, dans le Val-de-Ruz, où l'on attribue à Berthe le fait raconté de Guillemette de Vergy (*Châteaux Suis-*

¹⁾ Vulliemin (*Feuille du jour de l'an 1843*, p. 7) mentionne encore la tour de Moudon.

ses). — «Il y a bien de cela deux ou trois siècles!» m'assurait-on.»

Mainte allégation de Vulliemin ne doit être accueillie qu'avec la plus grande défiance. Des chants populaires, où Berthe aurait été représentée (à la façon du doyen Bridel) comme la *femme forte* des *Proverbes* (p. 6), n'ont assurément jamais existé. Quel historien voudrait admettre aujourd'hui que le souvenir de la reine bourguignonne soit conservé dans les croyances allemandes et les dictons italiens relatifs à Berthe la fileuse? ¹⁾ Mais nous devons savoir gré à Vulliemin d'avoir sauvé de l'oubli des traditions et des légendes, que d'autres savants, moins enthousiastes ou plus sceptiques, auraient peut-être dédaignées: «Les villageois du Mont, sur Lausanne, nous dit-il (p. 6), racontent encore, et non sans colère, que Berthe qui toujours allait, venait, lorsqu'elle s'était reposée dans une hôtellerie, s'enquérât si l'on avait donné de l'avoine ou du froment à ses chevaux, pour soumettre à l'impôt le produit le plus abondant de la contrée.» Et plus loin: «On raconte, aux environs de la Tour-de-Gourze, qu'on la voit encore apparaître, à la suite d'un hiver humide, portant devant elle un van rempli de trésors et le versant sur le pays.»

Ainsi, la croyance populaire avait identifié la reine Berthe avec une de ces fées bienfaitrices qui jadis hantaient nos campagnes. Contrairement à l'hypothèse de L. Tobler,²⁾ à laquelle Vulliemin paraît s'être rallié dans sa vieillesse,³⁾ cette transfiguration n'implique nullement l'influence de la conception mythologique allemande sur le développement de notre légende. Néanmoins, si nous en croyons un savant traité de mythologie germanique,

¹⁾ P. 12. «Mais ce n'est pas dans nos contrées seules que Berthe vit et règne encore; sa gloire a franchi nos monts et resplendit sur les pays qui nous environnent. . . Nulle part, hâtons-nous de le dire, la tradition de la pieuse reine n'est demeurée pure. Elle s'est mêlée partout à d'autres traditions et à la légende des peuples germaniques. . . En Allemagne, Berthe la fileuse est devenue la reine des fées. . . »

²⁾ *Illustrierte Schweiz*, III, pp. 17—18.

³⁾ «La tradition de l'humble reine s'est, il est vrai, mêlée à des légendes d'origine *burgonde*. . . C'est ainsi que les traits de l'épouse de Rodolphe II se sont confondus, dans le monde vapoureux des mythes, avec ceux de la mère du genre humain, d'Isis l'Égyptienne, de Cybèle, de la *Berthe scandinave*, et qu'ils ont fini par se perdre dans ceux de la Vierge Marie, de la reine du moyen âge.» *Histoire de la Confédération Suisse* (édition revue et corrigée), p. 70.

certains traits caractéristiques de la Berthe alémanique, bavaroise et thuringienne se retrouveraient jusque dans nos contrées. « Dans le Pays de Vaud, écrit M. E.-H. Meyer,¹⁾ la chasserresse Berthe attire des humains dans son cortège d'esprits et les prive de leur âme. » Malheureusement, le recueil des *Weihnachtsspiele* de M. Weinhold, auquel renvoie notre texte, n'offre rien d'approchant ni à la page indiquée ni ailleurs, de sorte qu'il nous est impossible d'apprécier l'importance et l'authenticité du témoignage invoqué.

« Souvent, raconte encore Vulliemin (p. 16, note 35), l'on a vu des Fribourgeois venir, dans le temple protestant de Payerne, courber les genoux devant les reliques de Ste Berthe . . . Un marguillier, spéculant sur la curiosité publique, disait avoir retrouvé la mâchoire de la reine et se trouvait, à chaque visite, avoir encore à vendre la *dernière dent* de cette relique. »

M. Burmeister a recueilli de la bouche de deux vieux Payernois d'intéressants témoignages de la popularité dont jouissait naguère, dans le canton de Fribourg, la mémoire de la reine Berthe. Une servante, originaire d'Avry devant Pont, dans la Basse Gruyère, racontait il y a une vingtaine d'année, à Payerne, que jadis Berthe ressuscitait tous les sept ans pour réclamer une sépulture convenable, et qu'elle n'est plus revenue depuis l'année où fut élevé son nouveau tombeau dans l'église paroissiale. La Fribourgeoise ajoutait que, si la translation n'avait pas eu lieu, la ville aurait été détruite de fond en comble. Vers le même temps, on entendait dire, dans la région située entre Semsales et Promasens (près de Rue), que depuis l'introduction de la Réforme dans le Pays de Vaud la reine Berthe ressuscitait dans la nuit de Noël, afin d'obtenir « qu'on la changeât de place. »

La plupart des auteurs qui ont parlé de la charte de fondation de l'abbaye de Payerne semblent avoir été fort émus par les terribles imprécations formulées, suivant l'usage du moyen âge, contre tous ceux qui auraient en quelque manière porté atteinte aux constitutions et privilèges de l'établissement. « Il ne paraît pas, » écrit Bridel,²⁾ dont les sympathies pour le régime bernois sont connues, « que le canton de Berne, en sécularisant

¹⁾ « Die Jägerin Bertha im Waadtland reisst Menschen in ihren Geisterzug und entseelt sie (Weinh. Weihnachtsspiele, 290). » *Germanische Mythologie*, p. 281.

²⁾ *Étrennes* 1795, D 4.

ce couvent, se soit attiré aucun des maux dont Berthe menace tout agresseur de cette fondation . . . » On croit percevoir comme un écho des menaces royales dans les propos de la servante fribougeoise, et mieux encore dans les lignes suivantes d'une voyageuse, qui, aux environs de 1839, passa quelque temps dans notre pays : ¹⁾

« Payerne est une petite ville du canton de Vaud, dont beaucoup d'habitants craignent encore le débordement de la Broie, au temps d'orage, parce qu'en mourant la reine Berthe menaça, dit-on, les habitants de Payerne de faire submerger la ville, si eux ou leurs descendants abjuraient la religion catholique-romaine. »

Charles Secrétan, dans ces belles promenades à travers le Gros de Vaud qu'il aimait à raconter aux lecteurs de la *Gazette de Lausanne*, a recueilli un autre souvenir de notre reine. « Le signal d'Avenches, écrit-il dans ses *Paysages Vaudois* (p. 24), se nomme je ne sais pourquoi *le plan de la reine Berthe*. » D'après les indications que m'a très aimablement fournies M. Auguste Rosset, à Avenches, il y a au sud de cette ville une colline, que l'on appelle *Mont de Châtel*, parce que l'on croit y reconnaître l'emplacement d'un ancien château romain. Ce mont est en forêt et porte au cadastre le nom de *Bois de Châtel*; mais, pour le service d'exploitation, on nomme les deux versants les *côtes*, les deux extrémités les *queues* et le sommet le *replan*. Sur ce sommet la Confédération a établi un signal trigonométrique. M. Rosset ne sache pas qu'on ait jamais donné à ce lieu d'autres noms. Mais il connaît une tradition, répandue parmi la population d'Avenches, suivant laquelle le Bois de Châtel aurait été donné aux bourgeois par la reine Berthe.

« A l'un des angles de la ville, » m'écrit de Payerne M. Burmeister, on voit « les restes, convertis en chapelle catholique, d'une vieille tour qui faisait partie des fortifications et que l'on appelle la Tour de Berthe; on prétend que c'est là qu'elle demeurerait. » Les Payernois parlent avec reconnaissance des belles vignes que la reine leur aurait laissées en héritage aux environs de Lutry. Un avocat de mes amis, M. Simon de Félice, qui a passé une partie de son enfance dans cette petite ville, y a entendu raconter que les enfants de Lutry jetaient des pierres à

¹⁾ *Dix mois en Suisse*, par M^{me} Aglaé de Corday (Louviers, 1839), p. 75.

la reine Berthe, lorsqu'elle passait, et que c'est pour les punir qu'elle aurait institué la ville de Payerne héritière du vignoble royal de Lavaux.

L'hiver dernier, M. Burmeister demandait à quelques filettes payernoises, de dix à douze ans, ce qu'elles avaient entendu dire de la reine Berthe. Toutes la connaissaient comme une bonne fileuse. Quelques-unes ajoutèrent qu'avec la permission de St Pierre elle était un jour descendue du ciel sur la terre pour revoir sa bonne ville de Payerne. Ces réponses étaient de naïfs échos enfantins d'une fantaisie satirique, publiée dans une petite feuille humoristique, le *Charivari Payernois*, qui avait paru le dimanche des Brandons, 23 février 1896. Le progrès naturel de l'âge, l'école et la lecture ne tarderont pas à étouffer le germe de légende ainsi déposé dans ces jeunes cerveaux par une plaisanterie de circonstance. Mais ce trait, en apparence insignifiant, me paraît renfermer toute la philosophie qui se dégage de cette étude historique et critique sur la légende de la reine Berthe. Il n'est pas douteux que les traditions recueillies en notre siècle de la bouche du peuple ne se laissent aisément expliquer par l'influence de quelques écrivains très lus. Une partie au moins des éléments plus anciens de la légende nous sont apparus comme des produits de l'invention individuelle ou des résultats de combinaisons érudites. On méconnaît souvent le rôle de ces facteurs et d'autres semblables dans la formation des traditions populaires: il n'est donc pas inutile de le mettre en lumière, quand l'occasion s'en présente.
